

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 04/110 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT APPROBATION DE LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2004

SEANCE DU 15 AVRIL 2004

L'An deux mille quatre, et le quinze avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

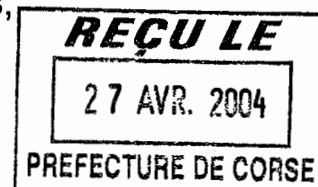
ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALFONSI Nicolas, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, BIANCARELLI Gaby, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FELICIAGGI Robert, FILIPPI Geneviève, GALETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, OTTAVI Antoine, PANUNZI Jean-Jacques, PIERI Vanina, RICCI Annie, RICCI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCOTTO Monika, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, ZUCCARELLI Emile

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BIANCUCCI Jean, COLONNA Christine, NIVAGGIONI Nadine, PROSPERI Rose-Marie, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Edmond, TALAMONI Jean-Guy.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,



- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

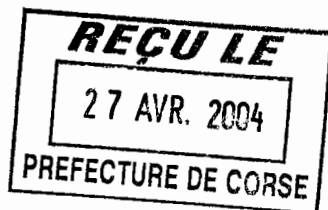
ADOPTÉ la Décision Budgétaire Modificative N° 1 de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2004 suivant l'état annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 15 avril 2004

Le Président de l'Assemblée de Corse,




Camille de ROCCA SERRA

ANNEXE

REÇU LE
27 AVR. 2004
PREFECTURE DE CORSE

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1**FRAIS FONCTIONNEMENT GROUPES D'ELUS****Chapitre 946**

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions du Président	Vote de l'Assemblée de Corse
608	Fournitures de bureau	5 308,00	21 238,00	21 238,00
611	Rémunération personnel non titulaire	32 428,00	129 564,00	129 564,00
618	Charges sociales	20 672,00	82 836,00	82 836,00
6304	Loyers pour matériel, outillage, mobilier	5 308,00	21 238,00	21 238,00
6314	Entretien matériel, outillage, mobilier	5 308,00	21 238,00	21 238,00
633	Acquisition petit matériel, outillage, mobilier	21 237,50	84 957,50	84 957,50
663	Documentation générale	5 308,00	21 238,00	21 238,00
664	Frais de postes et télécommunications	10 630,50	42 490,50	42 490,50
669	Dépenses imprévues	318 600,00	0,00	0,00
Dépenses réelles		424 800,00	424 800,00	424 800,00 0,00
Dépenses directes		424 800,00	424 800,00	424 800,00
Dépenses		424 800,00	424 800,00	424 800,00
Résultat		-424 800,00	-424 800,00	-424 800,00

VENTILATION DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT

GROUPES	Dotation fonctionnement sur 9 mois (2)
Rassembler pour la Corse	49 976,47 €
dont :	
compte 608 : fournitures de bureau	4 997,65 €
compte 6304 : loyers pour matériel, outillage, mobilier	4 997,65 €
compte 6314 : entretien matériel, outillage, mobilier	4 997,65 €
compte 633 : acquisition petit matériel	19 990,59 €
compte 663 : documentation générale	4 997,65 €
compte 664 : frais de postes et télécommunications	9 995,29 €
Unione Naziunale	24 988,24 €
dont :	
compte 608 : fournitures de bureau	2 498,82 €
compte 6304 : loyers pour matériel, outillage, mobilier	2 498,82 €
compte 6314 : entretien matériel, outillage, mobilier	2 498,82 €
compte 633 : acquisition petit matériel	9 995,29 €
compte 663 : documentation générale	2 498,82 €
compte 664 : frais de postes et télécommunications	4 997,65 €
La Corse dans la République	28 111,76 €
dont :	
compte 608 : fournitures de bureau	2 811,18 €
compte 6304 : loyers pour matériel, outillage, mobilier	2 811,18 €
compte 6314 : entretien matériel, outillage, mobilier	2 811,18 €
compte 633 : acquisition petit matériel	11 244,71 €
compte 663 : documentation générale	2 811,18 €
compte 664 : frais de postes et télécommunications	5 622,35 €
Corse Social-démocrate	12 494,12 €
dont :	
compte 608 : fournitures de bureau	1 249,41 €
compte 6304 : loyers pour matériel, outillage, mobilier	1 249,41 €
compte 6314 : entretien matériel, outillage, mobilier	1 249,41 €
compte 633 : acquisition petit matériel	4 997,65 €
compte 663 : documentation générale	1 249,41 €
compte 664 : frais de postes et télécommunications	2 498,82 €

GROUPES	Dotation fonctionnement sur 9 mois (2)
Union Territoriale	12 494,12 €
dont :	
compte 608 : fournitures de bureau	1 249,41 €
compte 6304 : loyers pour matériel, outillage, mobilier	1 249,41 €
compte 6314 : entretien matériel, outillage, mobilier	1 249,41 €
compte 633 : acquisition petit matériel	4 997,65 €
compte 663 : documentation générale	1 249,41 €
compte 664 : frais de postes et télécommunications	2 498,82 €
Corse Nouvelle	6 247,06 €
dont :	
compte 608 : fournitures de bureau	624,71 €
compte 6304 : loyers pour matériel, outillage, mobilier	624,71 €
compte 6314 : entretien matériel, outillage, mobilier	624,71 €
compte 633 : acquisition petit matériel	2 498,82 €
compte 663 : documentation générale	624,71 €
compte 664 : frais de postes et télécommunications	1 249,41 €
Corse Active	6 247,06 €
dont :	
compte 608 : fournitures de bureau	624,71 €
compte 6304 : loyers pour matériel, outillage, mobilier	624,71 €
compte 6314 : entretien matériel, outillage, mobilier	624,71 €
compte 633 : acquisition petit matériel	2 498,82 €
compte 663 : documentation générale	624,71 €
compte 664 : frais de postes et télécommunications	1 249,41 €
Communiste	12 494,12 €
dont :	
compte 608 : fournitures de bureau	1 249,41 €
compte 6304 : loyers pour matériel, outillage, mobilier	1 249,41 €
compte 6314 : entretien matériel, outillage, mobilier	1 249,41 €
compte 633 : acquisition petit matériel	4 997,65 €
compte 663 : documentation générale	1 249,41 €
compte 664 : frais de postes et télécommunications	2 498,82 €

GROUPES	Dotation fonctionnement sur 9 mois (2)
---------	--

Pour une Corse de progrès	6 247,06 €
dont :	
compte 608 : fournitures de bureau	624,71 €
compte 6304 : loyers pour matériel, outillage, mobilier	624,71 €
compte 6314 : entretien matériel, outillage, mobilier	624,71 €
compte 633 : acquisition petit matériel	2 498,82 €
compte 663 : documentation générale	624,71 €
compte 664 : frais de postes et télécommunications	1 249,41 €

REÇU LE
27 AVR. 2004
PREFECTURE DE CORSE